

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME-

Siège social : Z.I. 8030 GROMBALIA

La société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques –SIAME publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 mai 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Société BDO Tunisie représentée par Mr Khaled Mnif.

BILAN
(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
ACTIFS			
<u>Actifs non Courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	1.1	9 771 654	8 542 043
- Amortissements		- 3 378 731	- 3 009 204
		6 392 923	5 532 839
Immobilisations corporelles	1.1	31 046 452	30 319 979
- Amortissements		- 26 174 360	- 25 449 632
		4 872 092	4 870 347
Immobilisations financières	1.2	8 718 361	8 437 213
- Provision		- 539 732	- 539 732
		8 178 629	7 897 481
Autres actifs non courants	1.3	12 746	22 998
Total des actifs non courants	1	19 456 390	18 323 665
<u>Actifs Courants</u>			
Stocks	2.1	23 219 913	24 798 753
- Provision		- 1 476 551	- 1 374 478
		21 743 362	23 424 275
Clients et comptes rattachés	2.2	11 988 134	12 267 388
- Provision		- 3 168 505	- 3 157 121
		8 819 629	9 110 267
Autres actifs courants	2.3	4 887 151	5 040 091
- Provision		- 546 949	- 546 949
		4 340 202	4 493 142
Placement et autres actifs financiers	2.4	885 638	2 118
Liquidités et équivalents de liquidités		396 543	1 188 791
		1 282 181	1 190 909
Total des actifs courants	2	36 185 374	38 218 593
Total des actifs		55 641 764	56 542 258

BILAN
(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		15 444 000	15 444 000
Réserves		6 162 227	6 342 403
Autres capitaux propres		307 563	281 174
Résultats reportés		6 220 167	5 924 562
Total des capitaux propres avant résultat		<u>28 133 957</u>	<u>27 992 139</u>
Résultat de l'exercice		<u>3 325 771</u>	<u>2 018 709</u>
Total des capitaux propres	3	<u>31 459 728</u>	<u>30 010 848</u>
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Crédit à moyen et long terme	4	500 000	1 100 000
Total des passifs non courants		<u>500 000</u>	<u>1 100 000</u>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	6 670 784	8 744 381
Autres passifs courants	5.2	2 012 122	1 717 575
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	14 999 130	14 969 454
Total des passifs courants	5	<u>23 682 036</u>	<u>25 431 410</u>
Total des passifs		<u>24 182 036</u>	<u>26 531 410</u>
Total des capitaux propres et passifs		<u>55 641 764</u>	<u>56 542 258</u>

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus	6.1	43 019 087	41 050 409
Autres produits d'exploitation	6.2	190 796	1 009
(I) Total des revenus	6	43 209 883	41 051 418
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Variation de stock des PF et des encours	6.1	- 174 950	- 2 315 238
Achats d'approvisionnements consommés	6.3	- 27 781 628	- 25 797 079
Charges de personnel	6.4	- 5 998 365	- 5 117 131
Dotations aux amortissements et aux provisions	6.5	- 1 332 749	- 1 419 617
Autres charges d'exploitation	6.6	- 2 127 975	- 1 947 516
(II) Total des charges d'exploitation		- 37 415 667	- 36 596 581
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)</u>		5 794 216	4 454 837
Charges financières nettes	6.7	- 1 897 267	- 2 265 572
Produits des Placements	6.8	100 101	90 101
Autres gains ordinaires	6.9	122 210	131 986
Autres pertes ordinaires	6.10	- 4 036	-
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</u>		4 115 224	2 411 352
Impôt sur les bénéfices		- 789 453	- 392 643
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</u>		3 325 771	2 018 709
Eléments exceptionnels		-	-
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		3 325 771	2 018 709

État des Flux de Trésorerie
(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net de l'exercice		3 325 771	2 018 709
- Amortissements et provisions nettes de reprises	7.1.1	1 332 749	1 419 617
- Variation des stocks	7.1.2	1 578 840	- 2 455 389
- Variation des créances clients	7.1.3	1 175 712	- 2 332 745
- Variation des autres actifs	7.1.4 -	730 580	- 317 248
- Variation des dettes fournisseurs et des autres dettes	7.1.5 -	1 864 008	5 519 871
- Plus value sur cessions d'immobilisations	-	20 000	- 61
- QP Subvention d'investissement inscrite en résultat	-	185 098	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	7.1	4 613 386	3 852 754
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
- Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.2.1 -	1 986 235	- 2 182 270
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.2.2	20 000	18 999
- Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	7.2.3 -	312 962	- 133 000
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-	-
- Encaissements provenant d'autres valeurs immobilisées	7.2.4	22 827	25 160
- Décaissements sur autres valeurs immobilisées	7.2.5	8 987	- 85 654
- Décaissements sur autres actifs non courants	-	4 634	- 27 171
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	7.2 -	2 252 017	- 2 383 936
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
- Variation des emprunts (Variation des crédits de gestion CT)	7.3.1	93 333	809 116
- Dividendes et autres distributions	7.3.2 -	1 853 028	- 1 080 928
- Variations des autres capitaux propres	7.3.3 -	41 041	- 40 622
- Variations des emprunts (MT)	7.3.4 -	611 872	- 726 027
- Subvention d'investissement		202 528	-
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	7.3 -	2 210 080	- 1 038 461
Variation de trésorerie		151 289	430 357
- Trésorerie au début de l'exercice	-	181 993	- 612 350
- Trésorerie à la clôture de l'exercice	-	30 704	- 181 993

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « **SIAME-SA** » est une société anonyme créée le 12 mai 1976 par la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz « **STEG** » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer, à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la « **SIAME-SA** » était détenu à concurrence de 72% par la « **STEG** ». Par décision de la « **CAREP** » en date du 04 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements « **STEQ** ».

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu, suivant la décision de la « **CAREP** » du 06 mai 1999, de procéder à la vente de 20% du capital soit 137 500 actions au profit de la société « **AL MAL KUWAITI COMPANY K.S.C** » et de 23,1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1^{er} juin 1999, la valeur « **SIAME-SA** » a été admise au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En réponse à une demande introduite en date du 26 octobre 2009 par M. Mohamed Hédi Ben Ayed agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 06 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 06 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession était de 1,3 TND par action de nominal 1 TND.

La dernière augmentation de capital de la « **SIAME-SA** » date de 2021 et a porté le capital social à la somme de 15 444 000 TND.

2- CONVENTIONS ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur et notamment au système comptable des entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux définis par le décret 96-2459, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Ils respectent notamment les différentes conventions comptables définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

2.1- PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la « **SIAME-SA** » sont préparés conformément au système comptable des entreprises prévu par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

La « **SIAME-SA** » a présenté ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024 de la même manière que la période précédente.

L'état de résultat est établi selon le modèle autorisé. Le paragraphe 52 de la norme comptable NCT 01 stipule que : « Au cas où une entreprise utilise la méthode autorisée, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination. Pour ce faire, elle peut utiliser le modèle figurant à l'annexe 7 de cette norme. Cette opération vise à permettre aux entreprises de s'adapter à la présentation par destination ». Cette présentation étant facultative, la « **SIAME-SA** » ne publie pas cette note.

L'état des flux de trésorerie renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité. Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à présenter les flux de trésorerie liés à l'exploitation en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les notes aux états financiers comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence des états financiers.

2.2- CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel.

Les méthodes comptables retenues par la « **SIAME-SA** » sont en conformité avec les normes comptables mises en vigueur en 1997 par l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

2.2.1- LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leurs coûts d'acquisition, en hors taxe récupérable, augmentés des frais directs.

La société a procédé à la réévaluation légale des éléments immobilisés inscrits à l'actif du bilan à la date du 31 décembre 1992, conformément aux dispositions des articles 16 à 20 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Ces immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

✓ **Eléments réévalués**

* Constructions	5 %
* Matériel et autres	20 %

✓ **Eléments non réévalués**

* Constructions	5 %, 10 % & 20%
* Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 %, 15%,20% & 33%
* Matériel de transport	20 %
* Equipement de bureaux	10 %
* Matériel informatique	10 %
* Dépenses de R&D	20 %

Ces taux n'ont pas subi de changement par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2.2.2- PORTEFEUILLE TITRES

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Au 31 Décembre 2024, il a été procédé à une estimation de leur valeur d'usage sur la base des cours boursiers pour les sociétés cotées et des états

financiers disponibles de chaque société émettrice pour les sociétés non cotées. Pour la détermination de la valeur d'usage, il a été pris en compte de la valeur du marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice de ces titres.

Le portefeuille de placement a été comptabilisé à son coût d'acquisition. Au 31 Décembre 2024, il a été procédé à son évaluation au cours moyen pondéré du mois de décembre pour les valeurs cotées et à leur juste valeur pour les titres non cotés.

Les revenus des titres de participation ou de placement de la « **SIAME-SA** », sont comptabilisés dès la naissance de la créance de la société sur la société émettrice.

Les plus-values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées en produits à la date de leur réalisation. Les plus-values latentes sur titres de participation ou de placement ne sont pas portées parmi les produits conformément à la convention de prudence.

Les moins-values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées en charges à la date de leur réalisation. Les moins-values latentes sur titres de participation et de placement sont provisionnées.

2.2.3- STOCKS

Les stocks de la « **SIAME-SA** » sont évalués comme suit :

- Les stocks des pièces fabriquées, des pièces en cours de fabrication et des sous-ensembles finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles,
- Les stocks des produits finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles,
- Les matières et articles achetés par la société sont valorisés au prix moyen pondéré.

2.2.4- SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

La subvention enregistrée par la « **SIAME-SA** » correspond à des biens d'équipement amortissables et des frais de formation réalisés dans le cadre de la mise à niveau.

Ce compte comprend le montant net des subventions d'investissement non encore imputé sur le compte de résultat.

La subvention des biens amortissables est rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement y afférentes.

En revanche, la partie relative aux charges spécifiques est rapportée aux résultats des exercices ayant enregistré ces charges.

2.3- UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la société « **SIAME-SA** » sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères ont été convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

2.4- REGIME FISCAL

La « **SIAME-SA** » exerce son activité sous le régime partiellement exportateur. Elle bénéficie en conséquence des avantages liés à l'exportation conformément à la législation en vigueur.

En matière de taxe de formation professionnelle, elle est soumise au taux réduit de 1%, vu qu'elle exerce dans l'activité des industries manufacturières.

2.5- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA clôture DE L'exercice

Conformément aux dispositions de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs, aucun événement important n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024 et qui nécessite d'être porté au niveau des notes aux états financiers.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 25 mars 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

2.6 COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits de la société « SIAME » regroupent à la fois les revenus et les gains.

Les revenus sont les produits provenant de l'activité principale de la société. Ils sont généralement pris en compte lorsqu'une augmentation d'avantages économiques futurs, liée à une augmentation d'actif ou d'une diminution de passif s'est produite et qu'elle peut être mesurée de façon raisonnable.

Les produits sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

2.7 OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinar Tunisien. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinar Tunisien au cours de change du jour de l'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires à court terme libellés en monnaies étrangères, figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de change à la date de clôture.

Les différences de change (gains ou pertes latentes) sont constatées en résultat de l'exercice.

NOTE -1- ACTIFS NON COURANTS

La valeur brute des actifs non courants s'élève à 50 036 565 TND au 31 Décembre 2024 contre 47 794 702 TND au 31 décembre 2023 et se présente comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.1	9 771 654	8 542 043	1 229 611
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		31 046 452	30 319 979	726 473
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1.2	8 718 361	8 437 213	281 148
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	1.3	500 098	495 467	4 631
TOTAL		50 036 565	47 794 702	2 241 863

Les actifs non courants nets des amortissements et des provisions s'élèvent à 19 456 390 TND au 31 décembre 2024 contre 18 323 665 TND à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 392 923	5 532 839	860 084
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 872 092	4 870 347	1 745
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	8 178 629	7 897 481	281 148
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	12 746	22 998	- 10 252
TOTAL	19 456 390	18 323 665	1 132 725

1.1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le tableau suivant résume les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que leurs amortissements :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2024

Désignation	Valeur brute				Amortissement				V C N
	Début Exercice	Acquisitions	Reclassement/Cession	Total	Début Exercice	Dotation	Régularisations	Cumul Amts	
1 - Immobilisations Incorporelles	8 542 043	1 229 611	-	9 771 654	3 009 204	369 527	-	3 378 731	6 392 923
Investissement de Recherche & Développement	4 106 387	-	211 776	4 318 163	1 582 678	361 803	-	1 944 481	2 373 682
Concession Marque , Brevet & Licence	1 033 606	-	-	1 033 606	1 028 750	2 930	-	1 031 680	1 926
Logiciel	408 912	686	-	409 598	397 776	4 794	-	402 570	7 028
Projets de développement encours	2 993 138	1 228 925	-	4 010 287	-	-	-	-	4 010 287
2 - Immobilisations Corporelles	30 319 979	756 622	-	31 046 452	25 449 632	754 879	-	26 174 360	4 872 092
Terrain	51 279	-	-	51 279	-	-	-	-	51 279
Bâtiments Industriels	4 338 887	-	-	4 338 887	3 471 747	112 492	-	3 584 239	754 648
Bâtiments Administratifs	2 091 583	8 166	-	2 099 749	745 819	81 068	-	826 887	1 272 862
Aménagement construction	138 480	-	-	138 480	137 188	8 434	-	145 622	7 142
Matériels Industriels	9 802 371	381 014	416 520	10 599 905	9 049 121	227 481	-	9 276 602	1 323 303
Outils industriels	6 062 907	46 947	9 318	6 119 172	5 870 031	56 013	-	5 926 044	193 128
Pièces de rechange immobilisées	2 433 279	137 921	23 123	2 594 323	2 193 291	74 974	-	2 268 265	326 058
Petits outillages immobilisés	272 146	-	895	273 041	271 049	1 324	-	272 373	668
Matériels Transport De Biens	213 123	50 000	41 304	221 819	172 544	18 288	-	160 681	61 138
Matériels Transport De Personnes	1 118 478	5 700	-	1 124 178	992 852	43 269	-	1 036 121	88 057
Agencement , Aménagement & installations	1 441 682	39 633	50 361	1 531 676	1 264 265	82 223	-	1 346 488	185 188
Matériels de bureaux	1 372 241	26 095	-	1 398 336	1 261 865	41 439	-	1 303 304	95 032
Immobilisation Chez Tiers	61 890	-	-	61 890	19 860	7 874	-	27 734	34 156
Réseau anti-incendie	324 397	-	39 488	363 885	-	-	-	-	363 885
Immobilisations Corporelles en cours	543 836	3 681	505 394	42 123	-	-	-	-	42 123
Avances / Immobilisations Corporelles en cours	53 400	57 465	23 156	87 709	-	-	-	-	87 709
TOTAL GENERAL	38 862 022	1 986 233	-	40 818 106	28 458 836	1 124 406	-	29 553 091	11 265 015

1.2- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2024 à 8 718 361 TND contre 8 437 213 TND au 31 décembre 2023. Le détail de cette rubrique est le suivant :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
TITRES DE PARTICIPATION	1.2.1	8 428 045	8 115 083	312 962
PRÊTS PERSONNELS	1.2.2	38 517	37 444	1 073
DÉPÔT ET CAUTIONNEMENT	1.2.3	251 799	284 686	- 32 887
TOTAL		8 718 361	8 437 213	281 148

1.2.1- TITRES DE PARTICIPATION

Le portefeuille titres de la « SIAME-SA » s'élève au 31 décembre 2024 à 8 428 045 TND. Il se détaille ainsi :

DESIGNATION	En TND				
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	PROVISION	VCN
SIALE	129 250	129 250	-	- 129 250	-
SERPAC	750	750	-	- 750	-
CONTACT	3 029 850	3 029 850	-	-	3 029 850
EPICORPS	36 263	36 263	-	- 36 263	-
MAISON DE LA PEINTURE	50 000	50 000	-	- 50 000	-
SITEL	119 530	119 530	-	-	119 530
SIAME INTERNATIONAL	149 990	149 990	-	-	149 990
INNOV-ALLIANCE-TECH	533 000	533 000	-	-	533 000
FONDS GERE SICAR	1 600 000	1 600 000	-	-	1 600 000
SIAME ELECTRIC ALGERIE	312 962	-	312 962	-	312 962
TOUTALU	2 466 450	2 466 450	-	- 250 000	2 216 450
TOTAL	8 428 045	8 115 083	312 962	- 466 263	7 961 782

1.2.2- PRETS AU PERSONNEL

La variation des prêts au personnel se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

DESIGNATION	En TND			
	31/12/2023	OCTROI	REMBOURSEMENT	31/12/2024
PRÊTS AU PERSONNEL BRUT	37 444	23 900	22 827	38 517
TOTAL NET DE PROVISION	37 444	23 900	22 827	38 517

1.2.3- DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS

Le compte dépôts et cautionnements présente au 31 décembre 2024 un solde de 251 799 TND détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
CAUTIONS DOUANE	120 500	147 778	- 27 278
CONSIGNATION CONTENEURS	48 491	54 100	- 5 609
DIVERS CAUTIONNEMENTS	82 808	82 808	-
TOTAL	251 799	284 686	- 32 887

Au 31 décembre 2024, les provisions constituées au titre de cette rubrique totalisent 73 470 TND.

1.3- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants affichent au 31 décembre 2024 un solde net de 12 746 TND se détaillant comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	VALEUR BRUTE	RESORPTION	VALEUR NETTE
ESSAIS DE DIVERS TYPES DE PRODUITS	500 098	487 352	12 746
TOTAL	500 098	487 352	12 746

NOTE -2- ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint 36 185 374 TND au 31 décembre 2024 contre 38 218 593 TND au 31 décembre 2023. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
STOCKS	2.1	21 743 362	23 424 275	- 1 680 913
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	2.2	8 819 629	9 110 267	- 290 638
AUTRES ACTIFS COURANTS	2.3	4 340 202	4 493 142	- 152 940
PLACEMENTS ET LIQUIDITÉS	2.4	1 282 181	1 190 909	91 272
TOTAL		36 185 374	38 218 593	-2 033 219

2.1- STOCK

La valeur nette du stock s'élève à 21 743 362 TND au 31 décembre 2024 contre 23 424 275 TND au 31 décembre 2023 dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	En TND		
	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE
MATIÈRES PREMIÈRES	1 545 672	- 39 415	1 506 257
PIÈCES COMPOSANTES	11 878 053	- 530 429	11 347 624
PIÈCES FABRIQUÉES	1 459 552	- 28 982	1 430 570
PRODUITS CONSOMMABLES	386 861	- 89 563	297 298
PRODUITS FINIS	7 949 775	- 788 162	7 161 613
TOTAL	23 219 913	- 1 476 551	21 743 362

2.2- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 8 819 629 TND détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
STEG	2 862 921	3 214 544	- 351 623
CLIENTS LOCAUX	2 451 948	2 277 600	174 348
CLIENTS ÉTRANGERS	2 960 422	3 065 247	- 104 825
CLIENTS EFFETS À RECEVOIR	125 245	94 564	30 681
CLIENTS DOUTEUX	3 587 598	3 615 433	- 27 835
TOTAL	11 988 134	12 267 388	- 279 254
PROVISIONS	- 3 168 505	- 3 157 121	- 11 384
ENCOURS CLIENTS NETS	8 819 629	9 110 267	- 290 638

2.3- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants nets des provisions, s'élèvent au 31 décembre 2024 à 4 340 202 TND contre 4 493 142 TND au 31 décembre 2023. La variation de cette rubrique s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
FOURNISSEURS DEBITEURS	637 899	165 533	472 366
AVANCE FOURNISSEUR	443 457	517 043	- 73 586
ACOMPTES AU PERSONNEL	49 065	94 917	- 45 852
ETAT,IMPOTS ET TAXES	1 331 804	2 104 964	- 773 160
DEBITEURS DIVERS	1 932 237	1 530 660	401 577
PRODUITS A RECEVOIR	109 626	95 431	14 195
COMPTES D'ATTENTE	37 460	36 788	672
CHARGES CONSTATEES D'AVANCES	345 603	494 755	- 149 152
TOTAL BRUT	4 887 151	5 040 091	- 152 940
PROVISION POUR DEPRECIATION DES COMPTES FOURNISSEURS	- 8 089	- 8 089	-
PPROVISION POUR DEPRECIATION DES DÉBITEURS DIVERS	- 538 860	- 538 860	-
TOTAL PROVISION	- 546 949	- 546 949	-
TOTAL NET	4 340 202	4 493 142	- 152 940

2.4- PLACEMENTS ET LIQUIDITES

Les placements et liquidités s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1 282 181 TND contre 1 190 909 TND au 31 décembre 2023 détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
PLACEMENTS	885 638	2 118	883 520
VALEURS A L'ENCAISSEMENT	254 878	1 151 336	- 896 458
BANQUES ET CAISSES	141 665	37 455	104 210
TOTAL	1 282 181	1 190 909	91 272

NOTE -3- CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2024 à 30 010 848 TND détaillés comme suit :

RUBRIQUE	31/12/2023	MVTS	31/12/2024
CAPITAL SOCIAL	14 518 762	-	14 518 762
CAPITAL SOCIAL INCORP RESERVES DE REEV	925 238	-	925 238
S/TOTAL 1	15 444 000	-	15 444 000
RESERVE LEGALE	1 544 400	-	1 544 400
RESERVE STATUTAIRE	300 000	-	300 000
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT	4 476 462	- 180 176	4 296 286
AUTRES COMPLEMENTS D'APPORT	21 541	-	21 541
S/TOTAL 2	6 342 403	- 180 176	6 162 227
RESERVE POUR FONDS SOCIAL	285 842	4 291	290 133
RESERVE POUR FONDS PERDUS	- 4 668	4 668	-
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-	17 430	17 430
S/TOTAL 3	281 174	26 389	307 563
RESULTATS REPORTES	5 924 562	295 605	6 220 167
S/TOTAL 4	5 924 562	295 605	6 220 167
TOTAL CAPITAUX AVANT RESULTAT	27 992 139	141 818	28 133 957
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 018 709	1 307 062	3 325 771
TOTAL CAPITAUX AVANT AFFECTATION	30 010 848	1 448 880	31 459 728

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Rubrique	CAPITAL	RESERVE LEGALE	RESERVE STATUTAIRE	RESULTATS REPORTES	AUTRES COMPL. D'APPORT	RVE POUR FONDS SOCIAL	SUBV. D'INVEST.	RVES SPE. REINVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
Solde au 31/12/2022	15 444 000	1 544 400	300 000	6 406 252	21 541	321 796	-	3 276 462	1 799 390	29 113 841
AFFECTATION DU RESULTAT DE 2022				599 390				1 200 000	- 1 799 390	-
RESERVE POUR FONDS SOCIAL					-	40 622			-	40 622
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES				- 1 081 080					-	1 081 080
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023									2 018 709	2 018 709
Solde au 31/12/2023	15 444 000	1 544 400	300 000	5 924 562	21 541	281 174	-	4 476 462	2 018 709	30 010 848
AFFECTATION DU RESULTAT DE 2023				1 835 709		50 000		133 000	- 2 018 709	-
RESERVE POUR FONDS SOCIAL					-	41 041			-	41 041
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT							202 528			202 528
RESORPTION SUBVENTION D'INVESTISSEMENT							- 185 098		-	185 098
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT				313 176				- 313 176		-
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES				- 1 853 280					-	1 853 280
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024									3 325 771	3 325 771
Solde au 31/12/2024	15 444 000	1 544 400	300 000	6 220 167	21 541	290 133	17 430	4 296 286	3 325 771	31 459 728

Le résultat par action au titre des exercices 2024 et 2023 se présente comme suit :

Année	2024	2023
Résultat net de l'exercice	3 325 771	2 018 709
Nombre d'action	15 444 000	15 444 000
Résultat par action	0,215	0,131

NOTE -4- PASSIFS NON COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2024 un solde de 500 000 TND. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
CRÉDIT ATTIJARI	500 000	1 100 000	- 600 000
TOTAL	500 000	1 100 000	- 600 000

NOTE -5- PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 23 682 036 TND contre 25 431 410 TND à la clôture de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	5.1	6 670 784	8 744 381	- 2 073 597
AUTRES PASSIFS COURANTS	5.2	2 012 122	1 717 575	294 547
PASSIFS FINANCIERS	5.3	14 999 130	14 969 454	29 676
TOTAL		23 682 036	25 431 410	-1 749 374

5.1- FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2024, ce poste s'élève à 6 670 784 TND contre 8 744 381 TND au 31 décembre 2023 détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
FOURNISSEURS	4 833 159	6 479 303	- 1 646 144
FOURNISSEURS, EFFET A PAYER	1 751 474	2 177 748	- 426 274
FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	86 151	87 330	- 1 179
TOTAL	6 670 784	8 744 381	- 2 073 597

5.2- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 2 012 122 TND contre 1 717 575 TND au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
CLIENTS, AVANCES ET ACOMPTES	4 209	41 384	- 37 175
PERSONNEL	702 711	619 235	83 476
ETAT, IMPOTS ET TAXES	374 853	333 456	41 397
DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS	1 162	910	252
CREDITEURS DIVERS	96 980	67 291	29 689
AUTRES CHARGES A PAYER	307 664	231 134	76 530
CNSS ET ASSURANCE GROUPE	524 543	424 165	100 378
TOTAL	2 012 122	1 717 575	294 547

5.3- CONCOURS BANCAIRES & AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2024, le solde de cette rubrique s'élève à 14 999 130 TND et se compose des postes suivants :

DESIGNATION	NOTE	En TND	
		31/12/2024	31/12/2023
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	5.3.1	14 826 761	14 750 006
CONCOURS BANCAIRES		172 369	219 448
TOTAL		14 999 130	14 969 454

5.3.1-AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Les autres passifs financiers s'élevant au 31 décembre 2024 à 14 826 761 TND, se détaillant comme suit :

DESIGNATION	En TND	
	31/12/2024	31/12/2023
CRÉDITS LIÉS AU CYCLE D'EXPLOITATION	14 217 535	14 124 202
FINANCEMENTS DE STOCKS	2 200 000	2 200 000
FINANCEMENTS EN DEVISES ET EN TND	8 618 677	8 445 149
PRE-FINANCEMENT EXPORT	2 850 000	2 850 000
FINANCEMENTS DOUANES	548 858	629 053
CMT ÉCHÉANCES À - D'UN AN	609 226	625 804
CMT ÉCHÉANCES - D'UN AN	600 000	611 872
CMT INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS	9 226	13 932
TOTAL	14 826 761	14 750 006

Le tableau de variation des emprunts se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

Tableau récapitulatif des emprunts au 31-12-2024										
Emprunts	Emprunts 31-12-2023				Mouvements de la période			Emprunts 31-12-2024		
	Taux	LT	CT	Total	Nouveaux	Remboursement	Reclassement	LT + MT	CT	Total
Crédit ATTIJARI BANK 3 000 mTND -5 ans	TMM+1,75%	1 100 000	600 000	1 700 000	-	600 000	600 000	500 000	600 000	1 100 000
Crédit ZITOUNA BANK 73 mTND -5 ans	TMM+1,75%	-	11 872	11 872	-	11 872	-	-	-	-
TOTAL		1 100 000	611 872	1 711 872	-	611 872	600 000	500 000	600 000	1 100 000

NOTE -6- COMPTES DE RESULTAT

L'exercice 2024 s'est soldé par un résultat bénéficiaire de 3 325 771 TND s'analysant comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
REVENUS	6.1	43 019 087	41 050 409	1 968 678
VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS ET ENCOURS	6.1	- 174 950	- 2 315 238	2 140 288
PRODUCTION		42 844 137	38 735 171	4 108 966
ACHATS CONSOMMÉS	6.3	- 27 781 628	- 25 797 079	- 1 984 549
MARGE / COUT MATIÈRES		15 062 509	12 938 092	2 124 417
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	6.2	190 796	1 009	189 787
CHARGES DE PERSONNEL	6.4	- 5 998 365	- 5 117 131	- 881 234
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	6.5	- 1 332 749	- 1 419 617	86 868
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	6.6	- 2 127 975	- 1 947 516	- 180 459
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		5 794 216	4 454 837	1 339 379
CHARGES FINANCIÈRES NETTES	6.7	- 1 897 267	- 2 265 572	368 305
PRODUITS FINANCIERS	6.8	100 101	90 101	10 000
AUTRES GAINS ORDINAIRES	6.9	122 210	131 986	- 9 776
AUTRES PERTES ORDINAIRES		- 4 036	-	- 4 036
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORD. AVANT IMPÔT		4 115 224	2 411 352	1 703 872
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		- 789 453	- 392 643	- 396 810
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORD. APRES IMPÔT		3 325 771	2 018 709	1 307 062
ELEMENTS EXCEPTIONNELS		-	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		3 325 771	2 018 709	1 307 062

6.1- PRODUCTION

La production est passée de 38 735 171 TND au 31 décembre 2023 à 42 844 137 TND à la clôture de l'exercice 2024. Cette variation s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	variation
VENTES LOCALES	19 361 517	20 107 067	- 745 550
VENTES STEG	7 751 551	7 187 766	563 785
VENTES EXPORT	15 906 019	13 755 576	2 150 443
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	43 019 087	41 050 409	1 968 678
VARIATION DES STKS DES PDTS FINIS & ENC.	- 174 950	- 2 315 238	2 140 288
TOTAL PRODUCTION	42 844 137	38 735 171	4 108 966

6.2- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste totalise 190 796 TND au titre de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
PRODUITS DIVERS (LOYERS)	1 008	1 009	- 1
QP SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS INSCRITE AU RÉSULTAT	189 788	-	189 788
TOTAL	190 796	1 009	189 787

6.3- ACHATS CONSOMMES

Les achats consommés ont atteint au titre de l'exercice 2024, la somme de 27 781 628 TND contre 25 797 079 TND au titre de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de 1 984 549 TND dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
ACHAT MATIERES PREMIERES ET PIÈCES COMPOSANTES	24 839 525	28 557 640	- 3 718 115
ACHAT MATIERES CONSOMMABLES ET EMBALLAGES	687 090	773 489	- 86 399
VARIATION DE STOCK	1 914 633	- 4 827 065	6 741 698
ACHATS NON STOCKES	709 106	732 183	- 23 077
ACHATS DE MARCHANDISES	55 750	1 075 980	- 1 020 230
RRR/ACHATS	- 424 476	- 515 148	90 672
TOTAL	27 781 628	25 797 079	1 984 549

6.4- CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel totalisent au titre de l'exercice 2024, la somme de 5 998 365 TND contre 5 117 131 TND au titre de l'exercice 2023. La variation se présente ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
SALAIRES ET COMPLÉMENTS DE SALAIRES	4 032 802	3 344 435	688 367
AVANTAGES EN NATURE	81 828	66 952	14 876
INDEMNITÉS	613 057	572 614	40 443
CONGÉS	305 904	272 754	33 150
CHARGES PATRONALES (CNSS ET ASSURANCE GROUPE)	964 774	860 376	104 398
TOTAL	5 998 365	5 117 131	881 234

6.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique totalise 1 332 749 TND au titre de l'exercice 2024 ainsi détaillée :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS IMMO. INCORPORELLES	369 527	372 008	- 2 481
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS IMMO. CORPORELLES	754 882	761 520	- 6 638
DOTATION PROVISION POUR DEPRECIATION DES IMMO. FINANCIERES	-	82 807	- 82 807
DOTATION RESORPTION CHARGES A REPARTIR	14 883	23 573	- 8 690
DOTATION PROVISION POUR DEPRECIATION DES STOCKS	1 476 551	1 374 478	102 073
DOTATION PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES	11 384	134 959	- 123 575
DOTATION PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	80 000	-	80 000
TOTAL DOTATIONS	2 707 227	2 749 345	- 42 118
REPRISE SUR PROVISION POUR DEPRECIATION DES STOCKS	- 1 374 478	- 1 329 728	- 44 750
REPRISE SUR PROVISION POUR DEPRECIATION DES IMMO. FINANCIERES	-	-	-
TOTAL REPRISES	- 1 374 478	- 1 329 728	- 44 750
TOTAL	1 332 749	1 419 617	- 86 868

6.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation ont enregistré une augmentation de 180 459 TND, en passant de 1 947 516 TND au titre de l'exercice 2023 à 2 127 975 TND au titre de l'exercice 2024. Elles se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
FOURNITURES DE BUREAUX	11 765	12 288	- 523
LOCATIONS	1 210	9 260	- 8 050
ENTRETIENS ET REPARTIONS	245 821	172 493	73 328
PRIMES D'ASSURANCE	87 224	96 564	- 9 340
ETUDES RECHERCHE DOCUMENTATION ET ABONNEMENT	24 271	15 912	8 359
HONORAIRES	260 210	300 801	- 40 591
COMMISSIONS SUR VENTES	116 389	65 576	50 813
SÉMINAIRES ET FORMATION	8 337	28 923	- 20 586
PUBLICITÉ, FOIRES ET RELATIONS PUBLIQUES	103 446	91 486	11 960
TRANSPORTS	169 182	134 622	34 560
MISSIONS, DÉPLACEMENTS, RESTAURATION ET RÉCEPTION	158 326	218 217	- 59 891
FRAIS POSTAUX ET TÉLÉCOMUNICATION	55 490	71 545	- 16 055
COMMISSIONS BANCAIRES	202 523	174 038	28 485
PÉNALITÉS	150 197	57 510	92 687
JETONS DE PRÉSENCES	107 500	96 250	11 250
IMPÔTS ET TAXES	559 354	489 825	69 529
CHARGES LIÉES À MODIFICATION COMPTABLE	-	15 864	- 15 864
TRANSFERT DE CHARGES	- 133 270	- 103 658	- 29 612
TOTAL	2 127 975	1 947 516	180 459

6.7- CHARGES FINANCIERES NETTES

A la fin de l'exercice 2024, cette rubrique a enregistré une diminution de 368 305 TND en passant de 2 265 572 TND au 31 décembre 2023 à 1 897 267 TND au 31 décembre 2024. Cette variation se détaille comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
INTÉRÊTS SUR PREFINANCEMENT EXPORT	294 786	272 289	22 497
INTÉRÊTS SUR FINANCEMENTS DE STOCKS	213 991	210 750	3 241
INTÉRÊTS SUR FINANCEMENTS DOUANES	34 632	58 617	- 23 985
INTÉRÊTS SUR FINANCEMENTS EN DINARS	570 486	606 602	- 36 116
INTÉRÊTS SUR COMPTE COURANT	76 512	98 566	- 22 054
INTÉRÊTS SUR ESCOMPTE	644 564	727 449	- 82 885
PERTE DE CHANGE	263 081	348 359	- 85 278
GAIN DE CHANGE	- 265 734	- 189 236	- 76 498
INTÉRÊTS SUR CMT	136 739	199 530	- 62 791
RÉMUNÉRATION DE COMPTE COURANT	- 71 790	- 67 354	- 4 436
TOTAL	1 897 267	2 265 572	- 368 305

6.8- PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements totalisent 100 101 TND au titre de l'exercice 2024, se détaillant ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
DIVIDENDES REÇUS	100 101	90 101	10 000
TOTAL	100 101	90 101	10 000

6.9- AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires totalisant 122 210 TND au titre de l'exercice 2024, se détaillent ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
PRODUIT NET SUR CESSION DES IMMOBILISATIONS	20 000	61	19 939
AUTRES GAINS ORDINAIRES	102 210	131 925	- 29 715
TOTAL	122 210	131 986	- 9 776

6.10- AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires présentent un solde nul au titre de l'exercice 2023 contre 4 036 TND au 31 décembre 2024, se détaillant ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
AUTRES PERTES ORDINAIRES	4 036	-	4 036
TOTAL	4 036	-	4 036

NOTE -7- FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2024, la variation de la trésorerie nette de la société « SIAME-SA » s'est soldée par la somme de 151 289 TND contre 430 357 TND au 31 décembre 2023, détaillée comme suit :

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION	4 613 386	3 852 754
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	- 2 252 017	- 2 383 936
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	- 2 210 080	- 1 038 461
TOTAL	151 289	430 357

7.1.1- AJUSTEMENTS POUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 332 749	1 419 617
TOTAL	1 332 749	1 419 617

7.1.2- VARIATION DES STOCKS

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
STOCKS N-1	24 798 753	22 343 364
STOCKS N	- 23 219 913	- 24 798 753
TOTAL	1 578 840	- 2 455 389

7.1.3- VARIATION DES CREANCES CLIENTS

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES N-1	12 267 388	9 752 212
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES N	- 11 988 134	- 12 267 388
VALEURS A L'ENCAISSEMENTS N-1	1 151 336	1 333 767
VALEURS A L'ENCAISSEMENTS N	- 254 878	- 1 151 336
TOTAL	1 175 712	- 2 332 745

7.1.4- VARIATION DES AUTRES ACTIFS

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
AUTRES ACTIFS COURANTS N-1	5 040 091	4 722 843
AUTRES ACTIFS COURANTS N	- 4 887 151	- 5 040 091
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS N-1	2 118	2 118
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS N	- 885 638	- 2 118
TOTAL	- 730 580	- 317 248

7.1.5- VARIATION DES DETTES FOURNISSEURS ET DES AUTRES DETTES

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
AUTRES PASSIFS COURANTS N-1	- 1 717 575	- 1 548 203
AUTRES PASSIFS COURANTS N	2 012 122	1 717 575
DIVIDENDES N-1	910	758
DIVIDENDES N	- 1 162	- 910
PROVISION POUR RISQUE D'EXPLOITATION N-1	-	-
PROVISION POUR RISQUE D'EXPLOITATION N	- 80 000	-
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES N-1	- 8 744 381	- 3 389 676
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES N	6 670 784	8 744 381
INTERETS COURUS N-1	- 13 932	- 17 986
INTERETS COURUS N	9 226	13 932
TOTAL	- 1 864 008	5 519 871

7.2.1-DECAISSEMENTS SUR AQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES N-1	8 542 043	7 260 431
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES N	- 9 771 654	- 8 542 043
IMMOBILISATIONS CORPORELLES N-1	30 319 979	29 439 900
IMMOBILISATIONS CORPORELLES N	- 31 046 452	- 30 319 979
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	- 30 151	- 20 579
TOTAL	- 1 986 235	- 2 182 270

7.2.2- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	30 151	20 579
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CEDEES	- 30 151	- 1 641
PLUS VALUES SUR CESSIONS DES IMMOBILISATIONS	20 000	61
TOTAL	20 000	18 999

7.2.3- DECAISSEMENTS SUR ACQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
ACQUISITION TITRES SIAME ELECTRIC ALGERIE	- 312 962	- 133 000
TOTAL	- 312 962	- 133 000

7.2.4 - ENCAISSEMENTS PROVENANTS D'AUTRES VALEURS IMMOBILIERES

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
ENCAISSEMENTS / PRETS AU PERSONNEL	22 827	25 160
TOTAL	22 827	25 160

7.2.5- ENCAISSEMENTS/DECAISSEMENTS SUR AUTRES VALEURS IMMOBILISEES

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS N-1	284 686	214 532
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS N	- 251 799	- 284 686
DECAISSEMENTS SUR PRÊTS AU PERSONNEL	- 23 900	- 15 500
TOTAL	8 987	- 85 654

7.3.1- VARIATION DES EMPRUNTS A COURT TERME

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
CREDITS LIES AU CYCLE D'EXPLOITATION N-1	- 14 124 202	- 13 315 086
CREDITS LIES AU CYCLE D'EXPLOITATION N	14 217 535	14 124 202
TOTAL	93 333	809 116

7.3.2- DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
DIVIDENDES N-1	- 910	- 758
DIVIDENDES N	1 162	910
DIVIDENDES DECIDES EN N AU TITRE DE N-1	- 1 853 280	- 1 081 080
TOTAL	- 1 853 028	- 1 080 928

7.3.3- VARIATION DES AUTRES CAPITAUX PROPRES

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
RESERVE FONDS SOCIAL N-1	- 281 174	- 321 796
AFFECTATION RESERVE FONDS SOCIAL	- 50 000	-
RESERVE FONDS SOCIAL N	290 133	281 174
TOTAL	- 41 041	- 40 622

7.3.4- VARIATION DES EMPRUNTS

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
EMPRUNTS A PLUS D'UN AN N-1	- 1 100 000	1 288 127
EMPRUNTS A PLUS D'UN AN N	500 000	- 1 900 000
ECHEANCES A MOINS D'UN AN N-1	- 611 872	- 726 026
ECHEANCES A MOINS D'UN AN N	600 000	611 872
TOTAL	- 611 872	- 726 027

NOTE -8- INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

La présente note est préparée conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 39. Elle a pour objet la présentation des informations se rapportant aux parties liées à la SIAME à savoir :

- La société TOUTALU,
- La société CONTACT,
- La société ELECTRICA,
- La société SIAME INTERNATIONALE,
- La société PROSID,
- La société Ben Ayed Consulting,
- La société SITEL,
- La société PIMA,
- La société IAT,
- La société MEDIKA TECH,
- La société Le Meuble
- La société Royal Olive Oil
- La société ROBOTIKA,
- La société SIAME ELECTRIC ALGERIE.

Les informations objet de cette note se présentent ainsi :

- L'évolution des engagements résultant des opérations réalisées avec les parties liées entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 ;
- La nature et le volume des opérations réalisées courant l'exercice 2024.

8.1- EVOLUTION DES ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIEES

Société	Situation au 31/12/2024 en mTND				Situation au 31/12/2023 en mTND			
	CLIENT	AAC	FOURNISSEUR	TOTAL	CLIENT	AAC	FOURNISSEUR	TOTAL
TOUTALU	59	210	- 458	- 190	66	149	- 175	- 41
CONTACT	-	140	-	- 140	-	124	- 0	- 124
ELECTRICA	658	461	- 2	1 118	689	666	- 201	1 154
SIAME INTERNATIONALE	92	204	-	- 296	-	4	-	- 4
PROSID	-	-	- 30	- 30	-	-	- 48	- 48
SOCIETE BEN AYED CONSULTING	-	-	- 23	- 23	-	-	- 23	- 23
SITEL	15	264	-	- 279	11	37	-	- 48
PIMA	-	-	- 0	- 0	-	-	- 0	- 0
IAT	-	102	- 152	- 50	-	6	- 112	- 106
MEDIKA TECH	2	5	- 1	- 6	2	5	- 1	- 6
LE MEUBLE	-	-	- 1	- 1	-	-	- 2	- 2
ROYAL OLIVE OIL	-	-	-	-	-	-	- 26	- 26
ROBOTIKA	72	-	- 10	- 82	72	-	- 10	- 82
SIAME ELECTRIC ALGERIE	738	-	-	- 738	-	-	-	-

8.2- NATURE ET VOLUME DES OPERATIONS REALISEES EN 2024

8.2.1- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE TOUTALU

A- TOUTALU – Fournisseur

Les achats réalisés en 2024 ont totalisé 1 330 kTND TTC. La « SIAME » a procédé au règlement de 1 046 kTND courant le même exercice. Le solde du fournisseur TOUTALU s'élève au 31-12-2024 à 458 kTND.

B- TOUTALU – CLIENT

Les ventes réalisées en 2024 ont totalisé 65 kTND TTC. La société « TOUTALU » a réglé 72 kTND. Le solde du clients TOUTALU s'élève au 31-12-2024 à 59 kTND.

C- TOUTALU – Autres actifs courants

La « SIAME » a facturé à la société « TOUTALU » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 61 kTND. Le solde du Compte courant de « TOUTALU » s'élève au 31-12-2024 à 210 kTND.

8.2.2- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE CONTACT

La « SIAME » a facturé à la société « CONTACT » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 28 kTND et a reçu quatre notes de débit de « CONTACT » pour 12 kTND. Le solde du Compte courant « CONTACT » s'élève au 31-12-2024 à 140 kTND.

8.2.3- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE ELECTRICA

A- ELECTRICA – CLIENT

Les ventes TTC réalisées avec « ELECTRICA » s'élèvent à 148 kTND. La société « ELECTRICA » a réglé 179 kTND. Le solde du compte client « ELECTRICA » s'élève au 31 décembre 2024 à 658 kTND dont des effets impayés pour 286 kTND.

B- ELECTRICA – FOURNISSEUR

Les achats réalisés auprès de la société « ELECTRICA », courant 2024, s'élèvent à 112 kTND TTC y compris les frais d'entretien et de réparation totalisant la somme de 2 kTND et la SIAME a réglé 311 kTND. Le solde du fournisseur ELECTRICA s'élève au 31-12-2024 à 2 kTND.

C- ELECTRICA – AUTRES ACTIFS COURANTS

Les intérêts et commissions facturés par la « SIAME » au titre de 2024 s'élèvent à 62 kTND. La société « ELECTRICA » a procédé au règlement de 267 kTND. Le solde du Compte courant « ELECTRICA » s'élève au 31-12-2024 à 461 kTND.

8.2.4- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SIAME INTERNATIONALE

A- SIAME INTERNATIONALE – CLIENT

Le total des ventes TTC réalisées avec « SIAME INTERNATIONALE » en 2024 s'élève à 186 kTND qui a été réglé par la « SIAME » à hauteur de 94 kTND. Le solde du compte client « SIAME INTERNATIONALE » s'élève au 31 décembre 2024 à 92 kTND.

B- SIAME INTERNATIONALE – AUTRES ACTIFS COURANTS

La société « SIAME » a accordé une avance en compte courant de 200 kTND à la société « SIAME INTERNATIONALE » moyennant une rémunération au taux de 10% l'an. Les intérêts courus totalisent ainsi la somme de 3 kTND au 31-12-2024.

La « SIAME » a facturé aussi des frais de domiciliation pour 1 kTND et a encaissé des dividendes pour 100 kTND. La société « SIAME INTERNATIONALE » a procédé au règlement de 4 kTND. Le solde du Compte courant de « SIAME INTERNATIONALE » s'élève au 31-12-2024 à 204 kTND

8.2.5- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE PROSID (FOURNISSEUR)

Les achats réalisés auprès de la société « PROSID », courant 2024, s'élèvent à 83 kTND TTC y compris l'acquisition d'un camion Hyundai, les outillages et les frais de réparations pour les valeurs respectives de 50 kTND, 1 kTND et 32 kTND. La « SIAME » a réglé 101 kTND de sa dette en 2024. Le solde du fournisseur PROSID s'élève au 31-12-2024 à 30 kTND.

8.2.6- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE BEN AYED CONSULTING (FOURNISSEUR)

La « SIAME » a conclu avec M. Mohamed Hédi Ben Ayed en sa qualité de conseiller en gestion, une convention d'assistance à la gestion et de participation aux actions de prospection et de développement de la société. La SIAME a réglé 23 kTND courant 2024 et a reçu un avoir pour 23 kTND. Le solde du compte fournisseur est par conséquent débiteur de 23 kTND au 31-12-2024.

8.2.7- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SITEL

A- SITEL – CLIENT

La société « SIAME » a vendu courant 2024 des marchandises à la société « SITEL » pour un montant TTC de 4 kTND. Le solde du client SITEL s'élève au 31-12-2024 à 15 kTND.

B- SITEL- Autres actifs courants

La société « SIAME » a accordé une avance en compte courant de 200 kTND à la société « SITEL » moyennant une rémunération au taux de 10% l'an. Les intérêts courus totalisent ainsi la somme de 11 kTND au 31-12-2024.

Les intérêts et commissions facturés par la « SIAME » au titre de 2024 s'élèvent à 27 kTND. Le solde du Compte courant « SITEL » s'élève au 31-12-2024 à 264 kTND.

8.2.8- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE PIMA (FOURNISSEUR)

Les frais de d'entretien et de réparation facturés par la société « PIMA » à la société « SIAME » totalisent la somme de 2 kTND au 31-12-2024. Ces frais ont été totalement réglés à la clôture de l'exercice.

8.2.9- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE IAT

A -IAT – Fournisseur

Les prestations d'ingénierie et de services facturés par la filiale « IAT », courant 2024, s'élèvent en TTC à 429 kTND. La « SIAME » a réglé la somme de 389 kTND en 2024. Le solde du fournisseurs IAT étant créditeur au 31-12-2024 de 152 kTND.

B- IAT – Autres actifs courants

La société « SIAME » a accordé une avance de 100 kTND en compte courant à la société « IAT » moyennant une rémunération au taux de 10% l'an. Les intérêts courus totalisent ainsi la somme de 1 kTND au 31-12-2024.

La « SIAME » a facturé à la société « IAT » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 11 kTND. La société « IAT » a procédé au règlement de 16 kTND. Le solde du Compte courant « IAT » s'élève au 31-12-2024 à 102 kTND.

8.2.10- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE MEDIKA-TECH

A- MEDIKA-TECH – Client

Aucun mouvement n'a été enregistré courant l'exercice 2024. Le solde du client MEDIKA-TECH s'élève au 31-12-2024 à 2 kTND.

B- MEDIKA-TECH – Autres actifs courants

La « SIAME » a établi courant 2021 des notes de débit pour 5 kTND non encore réglés en 2024.

C- MEDIKA-TECH – Fournisseur

Aucun mouvement n'a été enregistré courant l'exercice 2024. Le solde du fournisseur MEDIKA-TECH s'élève au 31-12-2024 à 1 kTND.

8.2.11- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE LE MEUBLE (FOURNISSEUR)

Les achats réalisés auprès de la société « LE MEUBLE », courant 2024, s'élèvent à 1 kTND TTC et la SIAME a réglé 2 kTND. Le solde du fournisseur LE MEUBLE s'élève au 31-12-2024 à 1 kTND.

8.2.12- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE ROYAL OLIVE OIL (FOURNISSEUR)

Les achats réalisés auprès de la société « ROYAL OLIVE OIL », courant 2024, s'élèvent à 24 kTND TTC et la SIAME a réglé 50 kTND. Le solde du fournisseur « ROYAL OLIVE OIL », est nul à la clôture de l'exercice.

8.2.13- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE ROBOTIKA

A- ROBOTIKA – Client

Aucun mouvement n'a été enregistré courant l'exercice de 2024. Le solde du compte client s'élève à 72 kTND à la clôture de l'exercice.

B- ROBOTIKA – Fournisseur

Une avance a été accordée à ROBOTIKA courant l'exercice de 2021 totalisant la somme de 10 kTND non encore imputée à la clôture de l'exercice.

8.2.14- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SIAME ELECTRIC ALGERIE (CLIENT)

Le total des ventes réalisées en 2024 avec « SIAME ELECTRIC ALGERIE » s'élève à 860 KTND réglé à hauteur de 122 KTND. Le solde du compte client « SIAME ELECTRIC ALGERIE » s'élève au 31 décembre 2024 à 738 KTND.

NOTE -9- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la « **SIAME-SA** » se détaillent au 31 décembre 2024 comme suit :

9.1- NANTISSEMENTS

- ✓ Nantissement de premier rang sur un matériel au profit de l'AMEN BANK, et ce, en contrepartie d'un crédit de 2 KTND totalement remboursé au 31 décembre 2024 ;
- ✓ Hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété constituée par deux lots de terrains sis à la zone industrielle de GROMBALIA au profit de la BIAT, et ce, en contrepartie d'un crédit de 1,5 KTND contracté en date du 8 mai 2009 et totalement remboursé au 31 décembre 2024 ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la BIAT en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 8,1 KTND ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang disponible sur la propriété, objet du titre foncier n°643257 sise à GROMBALIA, d'une superficie globale de 19875 m² et nantissement du fonds de commerce et du matériel de l'usine au profit de ATTIJARI BANK, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits à court terme de la somme de 6 KTND ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la BANQUE DE TUNISIE, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 4,850 KTND ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang disponible portant sur les 15 875 parts indivises dans la propriété sise à GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 et nantissement en 1er rang sur l'ensemble du matériel à acquérir dans le cadre du programme d'investissement 2014-2016, au profit de ATTIJARI BANK, et ce, en contrepartie d'un crédit à moyen terme de 2 KTND. Au 31 décembre 2024, la totalité des 1,660 KTND débloqués a été remboursée.
- ✓ Hypothèque en faveur de la Banque Nationale Agricole pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 3,1 KTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;
- ✓ Hypothèque en faveur de la BIAT pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 4,9 KTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;
- ✓ Hypothèque en faveur de ATTIJARI BANK pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 1,250 KTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;
- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de la ZITOUNA BANQUE en garantie du remboursement d'une enveloppe de financement Chiraet d'un montant de 6 KTND ;
- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de l'Arab Tunisian Bank en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 4,850 KTND.
- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en

faveur de la BIAT en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 2,300 KTND.

- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur d'ATTIJARI BANK en garantie du remboursement du crédit à moyen terme Crédit COVID de 3 KTND.
- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de l'Arab Tunisian Bank en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 5,150 KTND.
- ✓ Hypothèque additionnelle en faveur de la BIAT pour sureté et garantie du remboursement du montant additionnel d'une enveloppe de crédits de gestion de 1,9 MTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul.

9.2- CAUTIONS SOLIDAIRES

9-2-1- « CONTACT »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 165 kTND, autorisé par le conseil n°140 du 28 mai 2015.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de ATTIJARI BANK d'une caution solidaire, pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 500 kTND, autorisé par le conseil n°147 du 26 avril 2016.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'un aval pur et simple à hauteur du montant complémentaire de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 835 kTND, autorisé par le conseil n°152 du 27 avril 2017.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE DE L'HABITAT d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 500 kTND, autorisé par le conseil n°156 du 02 avril 2018.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 750 kTND, autorisé par le conseil n°172 du 30 novembre 2020.

9-2-2 - « SITEL »

- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la Banque de Tunisie, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 700 kTND pour le compte de la filiale « SITEL », autorisé par le conseil d'administration n°144 du 09 novembre 2015 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « SITEL » au profit de la BNA d'une caution solidaire pour l'obtention d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 700 kTND, autorisé par le conseil n°159 du 22 juin 2018.

9-2-3- « TOUTALU »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire, à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit de consolidation s'élevant en principal à 805 kTND, autorisé par le conseil n°143 du 26 aout 2015 ;
- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la BH BANK, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 560 kTND au profit de la filiale « TOUTALU », autorisé le conseil d'administration n°145 du 28 décembre 2015 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 1 350 kTND, autorisé par le conseil n°161 du 19 décembre 2018.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 500 kTND autorisée par le conseil n°173 du 08 avril 2021.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 1 180 kTND autorisée par le conseil n°178 du 27 décembre 2021.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de l'ATB d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 690 kTND autorisée par le conseil n°186 du 29 septembre 2023.

9-2-4- « IAT »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de de l'ATB d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 160 kTND autorisée par le conseil n°171 du 07 septembre 2020.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit COVID de 300 kTND autorisée par le conseil n°176 du 26 août 2021.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 450 kTND autorisée par le conseil n°176 du 26 août 2021.

9.3- CAUTIONS BANCAIRES

Au 31 Décembre 2024, le total des cautions bancaires s'élève à 6 928 516 TND ventilé par banque comme suit :

BANQUE	MARCHE PUBLIQUE	DOUANE	FRS LOCAUX	TOTAL
BIAT	2 701 337	1 396 677		4 098 014
ATTIJARI BANK		1 195 060		1 195 060
AMEN BANK	132 876	122 780	9 000	264 656
ZITOUNA		299 600		299 600
BT		86 350		86 350
STB		128 020		128 020
BNA		96 000		96 000
BH		484 250		484 250
ATB	78 266	198 300		276 566
TOTAL	2 912 479	4 007 037	9 000	6 928 516

9.4- AUTRES ENGAGEMENTS

La société « SIAME » a ouvert auprès des établissements bancaires des lettres de crédit pour un montant de 961 798 \$, soit un total converti de 3 062 797 TND se détaillant comme suit :

FOURNISSEUR	USD	TND
CHONGHONG INDUSTRIES	16 460	52 417
LS ELECTRIC	650 995	2 073 061
NINGBO DELIGHT	225 303	717 465
YUZUMI	69 040	219 854
TOTAL	961 798	3 062 797

9.5- EFFETS ESCOMPTEES ET NON ECHUS

Le montant des effets escomptés et non encore échus au 31 décembre 2024 s'élève à 10 296 473 TND.

NOTE -10- SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits	31/12/2024	31/12/2023	Charges	31/12/2024	31/12/2023	Soldes	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de produits	43 019 087	41 050 409	Variation de stock des PF et des encours	(174 950)	(2 315 238)	Production	42 844 137	38 735 171
Production	42 844 137	38 735 171	Coût d'achat des marchandises vendues	(27 781 628)	(25 797 079)	Marge sur coûts matières	15 062 509	12 938 092
Marge sur coûts matières	15 062 509	12 938 092	Autres charges externes	(1 568 621)	(1 457 691)	Valeur ajoutée Brute	13 493 888	11 480 401
Valeur ajoutée Brute	13 493 888	11 480 401	Impôts et taxes	(559 354)	(489 825)			
			Charges de personnel	(5 998 365)	(5 117 131)			
						Excédent brut d'exploitation	6 936 169	5 873 445
Excédent brut d'exploitation	6 936 169	5 873 445						
Autres produits ordinaires	313 006	132 995	Autres pertes ordinaires	(4 036)	-			
Produits financiers	171 891	157 455	Charges financières	(1 969 057)	(2 332 926)			
			Dotations aux amort et aux prov	(1 332 749)	(1 419 617)			
			Impôt sur le bénéfice	(789 453)	(392 643)			
Résultat des activités ordinaires	3 325 771	2 018 709				Résultat des activités ordinaires	3 325 771	2 018 709
Effet des modifications comptables	-	-	Pertes extraordinaires	-	-			
Résultat net après modifications comptables	3 325 771	2 018 709				Résultat net après modifications comptable	3 325 771	2 018 709

Rapport Général du commissaire aux comptes

Aux actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME SA »

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 25 mai 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SIAME-SA » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de **55 641 764 TND** et un bénéfice net de l'exercice de **3 325 771 TND**.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « SIAME-SA » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (code IESBA), tel qu'il s'applique aux audits des états financiers des entités d'intérêt public, ainsi qu'aux règles de déontologie applicables aux audits des états financiers des entités d'intérêt public en Tunisie. Nous nous sommes également acquittés de nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences et au code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

1- Politique de provisionnement des Stocks

Les stocks de la société figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant brut de 23 219 913 TND, représentent le poste le plus important du bilan et sont composés essentiellement du stock de matières premières, de pièces composantes et des produits finis.

La société applique une politique de provisionnement basée sur le délai moyen de rotation spécifique à chaque catégorie de stock. Le montant de la provision déterminé en appliquant cette politique est par la suite ajusté au cas par cas pour tenir compte des stocks objet de marché en cours de réalisation ou de commandes à livrer courant l'exercice suivant.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'assistance à l'inventaire physique des stocks, le contrôle de la bonne application de la politique de provisionnement ainsi que l'obtention d'éléments probants suffisants et appropriés des ajustements opérés par la société.

2- Dépenses de recherche et développement

Dans le cadre de l'application de sa stratégie de fabrication de produits technologiques innovants, la société « SIAME-SA » a capitalisé dans le cadre de ses activités de développement un total brut de 7 811 443 TND arrêté au 31 décembre 2024. L'amortissement de ces dépenses se fait selon une méthode d'amortissement établie en fonction des avantages futurs que la société compte tirer de la vente ou de l'utilisation du nouveau produit. Le cumul des amortissements s'est élevé à 1 424 613 TND au 31 décembre 2024. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à la vérification que toutes les conditions de capitalisation des frais de développement ont été satisfaites à savoir :

- Le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts imputables à ce produit ou à ce procédé peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- La possibilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;
- L'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser, ou d'utiliser le nouveau produit ou procédé ;
- L'existence d'un marché potentiel pour ce produit ou ce procédé ou, s'il doit être utilisé au niveau interne et non pas vendu, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;
- Des ressources suffisantes existent, et leur disponibilité peut être démontrée, pour compléter le projet et commercialiser ou utiliser le produit ou le procédé.

3- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élevant au 31 décembre 2024 à 43 019 087 TND, représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à la comptabilisation des revenus et notamment le rapprochement avec la base commerciale et la vérification du respect de la convention comptable de rattachement des charges aux produits.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration selon laquelle nous nous sommes conformés aux exigences éthiques pertinentes en matière d'indépendance, et nous leur communiquons toutes les relations et autres questions dont on peut penser raisonnablement qu'elles ont une incidence sur notre indépendance et, le cas échéant, les mesures prises pour éliminer les menaces ou sauvegardes appliquées ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons celles qui ont eu le plus d'importance pour l'audit des états financiers consolidés de l'exercice en cours et qui constituent donc les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, à moins que la loi ou la réglementation n'interdise de les rendre publiques ou que, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminions qu'une question ne doit pas être communiquée dans notre rapport parce que les conséquences négatives d'une telle communication seraient raisonnablement susceptibles de l'emporter sur les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes de contrôle interne de nature à impacter notre opinion.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Le Commissaire aux comptes

BDO Tunisie

Khaled Mnif

Tunis, le 05 mai 2025

Rapport Spécial du commissaire aux comptes

Aux actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME SA »

En exécution de la mission de commissariat aux comptes de la société « SIAME-SA » au titre de l'exercice 2024, nous avons l'honneur de vous soumettre le présent rapport relatif à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales au cours de l'exercice 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Les conventions et/ou opérations réalisées en 2024 ainsi que celles autorisées antérieurement, et dont les effets se sont poursuivis au cours de cet exercice se détaillent comme suit :

A- Nouvelles conventions et/ou opérations :

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces conventions se détaillent comme suit :

A-1- Opérations avec la filiale « CONTACT »

- ✓ La « SIAME » a facturé à la société « CONTACT » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 27 kTND et a reçu quatre notes de débit de « CONTACT » pour 11 kTND. Le solde du Compte courant « CONTACT » s'élève au 31-12-2024 à 140 kTND.

A-2- Opérations avec la société « ELECTRICA »

- ✓ Les intérêts et commissions facturés par la « SIAME » au titre de 2024 s'élèvent à 62 kTND. La société « ELECTRICA » a procédé au règlement de 266 kTND. Le solde du Compte courant « ELECTRICA » s'élève au 31-12-2024 à 461 kTND.

A-3- Opérations avec la filiale « IAT »

- ✓ La société « SIAME » a accordé une avance en compte courant de 100 kTND à la société « IAT » moyennant une rémunération au taux de 10% l'an. Les intérêts courus totalisent ainsi la somme de 944 TND au 31-12-2024.
- ✓ La « SIAME » a facturé à la société « IAT » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 11 kTND. La société « IAT » a procédé au règlement de 15 kTND. Le solde du Compte courant « IAT » s'élève au 31-12-2024 à 102 kTND.

A-4- Opérations avec la société « SITEL »

- ✓ La société « SIAME » a accordé une avance en compte courant de 200 kTND à la société « SITEL » moyennant une rémunération au taux de 10% l'an. Les intérêts courus totalisent ainsi la somme de 11 kTND au 31-12-2024.
- ✓ Les intérêts et commissions facturés par la « SIAME » au titre de 2024 s'élèvent à 17 kTND. Le solde du Compte courant « SITEL » s'élève au 31-12-2024 à 264 kTND.

A-5- Opérations avec la filiale « TOUTALU »

- ✓ La « SIAME » a facturé à la société « TOUTALU » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 61 kTND. Le solde du Compte courant de « TOUTALU » s'élève au 31-12-2024 à 210 kTND.

A-6- Opérations avec la filiale « SIAME INTERNATIONALE »

- ✓ La société « SIAME » a accordé une avance en compte courant de 200 kTND à la société « SIAME INTERNATIONALE » moyennant une rémunération au taux de 10% l'an. Les intérêts courus totalisent ainsi la somme de 3 kTND au 31-12-2024.
- ✓ La « SIAME » a facturé des frais de domiciliation pour la somme de 1 kTND. Par ailleurs, la « SIAME » a comptabilisé et encaissé des dividendes pour 100 kTND. La société « SIAME INTERNATIONALE » a procédé au règlement de 4 kTND. Le solde du Compte courant de la « SIAME INTERNATIONALE » s'élève au 31-12-2024 à 204 kTND.

A-7- Opérations avec la société « BEN AYED CONSULTING»

- ✓ La « SIAME » a conclu avec la société « Ben Ayed Consulting » une convention d'assistance à la gestion et de participation aux actions de prospection et de développement de la société. La SIAME a réglé 23 kTND courant 2024 et reçu un avoir pour 23 kTND. Le solde du compte fournisseur est par conséquent débiteur de 23 kTND au 31-12-2024.

A-8- Opérations avec la société « PROSID »

- ✓ La société « SIAME » a acquis un camion Hyundai et des outillages respectivement pour 50 000 TND et 1 136 TND auprès de la société du groupe « PROSID ».

Ces opérations ont été examinées et autorisées par le conseil d'administration du 25 mars 2025.

B- Conventions déjà approuvées par les assemblées générales ordinaires antérieures et qui continuent à produire leurs effets en 2024 :

Les conventions relatives aux cautions données par la « SIAME » au profit de ses filiales et dont les effets se poursuivent en 2024 se détaillent comme suit :

B-1- Garanties données à la filiale « CONTACT »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 750 kTND, autorisé par le conseil n°172 du 30 novembre 2020 ;

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE DE L'HABITAT d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 500 kTND, autorisé par le conseil n°156 du 02 avril 2018 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'un aval pur et simple à hauteur du montant complémentaire de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 835 kTND, autorisé par le conseil n°152 du 27 avril 2017 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de ATTIJARI BANK d'une caution solidaire, pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 500 kTND, autorisé par le conseil n°147 du 26 avril 2016 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 165 kTND, autorisé par le conseil n°140 du 28 mai 2015.

B-2- Garanties données à la société « SITEL »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « SITEL » au profit de la BNA d'une caution solidaire pour l'obtention d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 700 kTND, autorisé par le conseil n°159 du 22 juin 2018 ;
- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la BANQUE DE TUNISIE, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 700 kTND pour le compte de la filiale « SITEL », autorisé par le conseil d'administration n°144 du 09 novembre 2015.

B-3- Garanties données à la filiale « TOUTALU »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de l'ATB d'une caution solidaire, pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 690 kTND autorisée par le conseil d'administration n°186 du 29 septembre 2023 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 1 180 kTND autorisée par le conseil n°178 du 27 décembre 2021 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 500 kTND autorisée par le conseil n°173 du 08 avril 2021 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 1 350 kTND, autorisé par le conseil n°161 du 19 décembre 2018 ;
- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la BH BANK, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 560 kTND au profit de la filiale « TOUTALU », autorisé le conseil d'administration n°145 du 28 décembre 2015 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire, à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit de consolidation s'élevant en principal à 805 kTND, autorisé par le conseil n°143 du 26 aout 2015.

B-4- Garanties données à la filiale « IAT »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit COVID de 300 kTND autorisée par le conseil n°176 du 26 août 2021 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 450 kTND autorisée par le conseil n°176 du 26 août 2021 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de de l'ATB d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 160 kTND autorisée par le conseil n°171 du 07 septembre 2020.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§ 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

✓ Le Président du Conseil d'administration :

Le Président de conseil d'administration n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice 2024.

✓ Le Directeur Général :

- Votre conseil d'administration du 22 octobre 2021 a fixé la rémunération et avantages du Directeur Général comme suit :
 - o Une rémunération annuelle brute avant toutes déductions au titre des retenues à la source de 206 000 TND à servir sur 13 mensualités ;
 - o Un intéressement proportionnel exprimé en pourcentage du résultat brut avant impôt. Le pourcentage est fixé par le conseil d'administration qui arrête les comptes de l'exercice ;
 - o Un plan de retraite complémentaire souscrit auprès de la compagnie d'assurance « ASTREE » moyennant une cotisation patronale de 11% sur le salaire brut annuel payable mensuellement et prise en charge par la « SIAME » ;
 - o Une voiture de fonction ;
 - o Remboursement des frais de déplacement et de représentation mensuels sur présentation de pièces justificatives.

Votre conseil d'administration du 25 mars 2025 a décidé de servir au Directeur Général, une prime d'intéressement de 100 000 TND (en Brut).

✓ Le Directeur Général Adjoint :

- Votre conseil d'administration du 6 octobre 2022 a désigné un directeur général adjoint avec prise de fonctions le 1^{er} novembre 2022 et a fixé sa rémunération et ses avantages comme suit :
 - o Une rémunération annuelle brute avant toutes déductions au titre des retenues à la source de 150 000 TND à servir sur 14 mensualités ;
 - o Un intéressement proportionnel exprimé en pourcentage du résultat brut avant impôt. Le pourcentage est fixé par le conseil d'administration qui arrête les comptes de l'exercice ;
 - o Un plan de retraite complémentaire souscrit auprès de la compagnie d'assurance « ASTREE » moyennant une cotisation patronale de 5% sur le salaire brut annuel payable mensuellement et prise en charge par la « SIAME » ;

- o Une voiture de fonction ;
- o Remboursement des frais de déplacement et de représentation mensuels sur présentation de pièces justificatives.

Votre conseil d'administration du 25 mars 2025 a décidé de servir au Directeur Général Adjoint, une prime d'intéressement de 50 000 TND (en Brut).

C-2 Les obligations et engagements de la « SIAME » envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 se présentent comme suit (en TND) :

	<u>Directeur Général</u>		<u>Directeur Général Adjoint</u>	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2024
Avantages à court terme				
Salaires	205 703	-	150 170	10 714
Prime d'intéressement	100 000	100 000	50 000	50 000
CNSS	14 524	3 754	-	-
Retraite complémentaire	22 660	22 660	7 768	7 768
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Païement en actions	-	-	-	-
Total	342 886	126 414	207 937	68 482

En dehors des conventions et opérations ci-dessus, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Le Commissaire aux comptes

BDO Tunisie

Khaled Mnif

Tunis, le 03 mai 2025